



Province de Québec
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

AVIS PUBLIC **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2022**

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier-trésorier :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 19^e jour d'avril 2022, a adopté le règlement numéro 388-2022 portant sur le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élu·es et élus de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

QUE ce règlement est déposé au bureau de l'Hôtel de ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 21^e jour d'avril 2022.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Martin Valois, CPA, ca, oma